

ABONNEMENT.

On an. . . . . 30 fr.
Six mois . . . . . 16
Trois mois . . . . . 8

Poste :

On an. . . . . 35 fr.
Six mois . . . . . 18
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal,
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames. . . . . 30
Faits divers. . . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Le droit de refuser la publication
des insertions, reçues et même payées,
seul résout dans son dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse,

SAUMUR, 21 JANVIER 1884.

Election Sénatoriale

SCRUTIN DU 25 JANVIER 1885

CANDIDAT CONSERVATEUR

A. BLAVIER

Ancien Maire d'Angers

Chronique générale.

Le gouvernement et sa majorité sont, par-
rait-il, fort incertains sur la question de la
substitution du scrutin de liste au scrutin
universel. S'ils pourraient, comme pour les
élections sénatoriales, se passer du suffrage
universel, la question serait toute résolue.

LA PETITE MOBILISATION.

On annonce que M. le ministre de la
guerre a l'intention de solliciter de la
Chambre des députés, dès la rentrée, un
vote l'autorisant à mettre immédiatement en
pratique ce qu'il a appelé la « petite mobi-
lisation ».

ments volontaires, mais sans prime d'au-
cune sorte.

Dans chaque corps d'armée, on ferait
choix d'un certain nombre de soldats ayant
au moins un an de service, et qui deman-
deraient à servir au Tonkin. Ces soldats se-
raient ensuite remplacés dans les régiments
de l'armée continentale par un nombre égal
de jeunes gens pris dans les différentes caté-
gories qui sont à la disposition du ministre
de la guerre.

On sait que ces catégories comprennent,
outre les hommes dits à la disposition, les
hommes de la deuxième portion du contin-
gent qui n'ont servi que pendant onze mois,
les libérés par anticipation au titre de sou-
tien de famille, etc. C'est parmi ces hom-
mes, d'après le Temps, que le ministre dési-
gnerait ceux qui seraient appelés à « complé-
ter leur temps de service légal » pour rem-
placer, en réalité, les soldats expédiés au
Tonkin.

L'appel d'un certain nombre de ces hom-
mes constitue l'opération que M. le général
Lewal a désignée, l'autre jour, sous le nom
de « petite mobilisation ».

L'ELECTION DE SENS.

L'élection de Sens, survenant quelques
semaines après le triomphe des conserva-
teurs aysonnais, est encore un symptôme
encourageant pour nos amis. M. Guichard
avait été élu en 1884 par 12,579 voix; son
successeur opportuniste n'a pu en réunir
que 8,780 en dépit des efforts du parti et de
l'appui gouvernemental. Le candidat oppor-
tuniste n'a trouvé en face de lui qu'un con-
current monarchique et, celui-ci a obtenu
l'imposante minorité de 6,645 voix. Il est
très probable que si le candidat radical n'eût
pas battu en retraite devant les procédés
électorales de ses coreligionnaires politiques,
vendus à l'opportunisme, M. de Fontaine
arrivait bon premier et remportait la vic-
toire comme l'avait fait M. Garnier à Avo-
lon.

Nous devons ajouter que nos amis de
Sens étaient loin d'être complètement prêts

pour cette bataille électorale un peu impro-
visée; on s'est organisé à la hâte à la der-
nière heure. Avec plus d'énergie et surtout
plus de prévoyance, avec plus de foi dans le
succès de nos armes, les monarchistes ob-
tiendraient, dans plusieurs départements,
et même dans les départements inféodés à
l'opportunisme comme celui de l'Yonne, des
succès inespérés.

Si nous sommes bien informés, le décret
rattachant les colonies au ministère du com-
merce paraîtra à l'Officiel dans le courant
de cette semaine.

Le départ de l'amiral Peyron peut être
désormais considéré comme imminent. L'a-
miral Peyron étant résolu à ne pas signer le
décret de rattachement, celui-ci sera contre-
signé par un autre ministre, qui sera chargé
de l'intérim au département de la marine.

M. Félix Faure, sous-secrétaire d'Etat,
suivra M. l'amiral Peyron dans sa retraite.
Ses fonctions sont d'ailleurs supprimées et
il est inexact que M. de Lanessan, député de
Paris, doive lui succéder.

A la suite des invasions bruyantes dont
les bureaux du Cri du Peuple ont été té-
moins, et notamment la dernière affaire Bal-
lerich, les voisins et les colocalitaires ont
porté plainte au propriétaire.

Une ordonnance étant intervenue qui
donnait raison au propriétaire, le Cri du
Peuple a déclaré que la rédaction ne quitterait
les bureaux que si on l'expulsait par la
force, conformément au jugement prononcé.

LES OBSÈQUES DE NORBERT BALLERICH.

Les obsèques de M. Norbert Ballerich ont
eu lieu hier matin.

Derrière le char de cinquième classe mar-
chant des agents en botte portant des
couronnes offertes par le 3<sup>e</sup>, le 4<sup>e</sup> et le 9<sup>e</sup> ar-
rondissement; sur le corbillard nous re-
marquons une couronne de violettes offerte
par M. Camescasse, préfet de police.

Derrière Charles Ballerich, aux côtés du-
quel marchent M.M. Kuchn, Gaillof et
Touillier, représentant M. Caubet, viennent
des députations d'agents de Saint-Ouen,
d'Enghien, des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements.

Peu d'incidents, fort heureusement; rue
Saint-Maur, en face l'église, un individu
crie: « Vive la Commune! » et s'enfuit sans
être rattrapé du côté de la rue de l'Orillon.

Des agents arrêtent un individu qui de
groupe en groupe faisait de la propagande
pour organiser du tumulte.

Deux mille personnes environ ont accom-
pagné le corps de Norbert à sa dernière de-
meure.

Il paraît que les assassins ne sont pas
recherchés plus heureusement que les vo-
leurs. Le Courrier de Lyon énumère un cer-
tain nombre d'assassins qui, depuis dix-
huit mois à peu près, ont été commis dans
la contrée lyonnaise sans que la justice ait
été mise en mesure de sévir:

- « Une femme a été coupée en morceaux
à l'île Barbo, et les assassins sont restés in-
connus;
» On n'a pas mieux réussi dans l'affaire
de Chaponost: une femme assassinée sur la
route de Bonnaud à Chaponost;
» Une autre affaire de Chaponost: un
vieillard à qui on a brûlé les pieds et qu'on
a assassiné;
» L'affaire de Vénisseux: une fillette vio-
lée et assassinée;
» L'affaire du chemin de ronde: un jeune
homme assassiné;
» L'affaire de Villeurbanne: un coquetier
assassiné, montée des Sables;
» L'affaire de Fleurieux: une femme dé-
valisée et assassinée;
» Une autre affaire de Villeurbanne: un
percepteur assassiné;
» L'affaire de la Croix-Rousse: un vieil-
lard assassiné;
» L'affaire de la rue de Vendôme: un fa-
bricant de poterie assassiné;
» L'affaire de Saint-Just: une vieille fem-
me assassinée.

49 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE V

LA SERCIE (suite).

Sept heures sonnaient lorsqu'on frappa un coup
violent à la porte.

— Ouvrez, fit le substitut.

Un paysan entra.

C'était un homme d'environ quarante ans, de
taille moyenne, vêtu d'une longue blouse bleue, un
bâton de bœuf à la main.

Son aspect, à vrai dire, était peu sympathique;
il avait le regard mal assuré et faux, les lèvres fines
et serrées, et la figure complètement rasée.

— Bonjour la compagnie, dit-il d'une voix em-
barassée et en jetant tout autour de lui un regard
suspicieux.

— Bonjour, mon ami... Que désirez-vous? fit le
commissaire.

Le paysan hésita un instant:

— C'est bien vous qui êtes monsieur le commis-

saire de police? dit-il en regardant en dessous.

M. Benoist.

— Oui, mon brave. Vous êtes le père Davré, de
la Truelle. Je vous connais bien, moi. Que voulez-
vous?

— Eh! eh! j'étais venu avec l'intention de vous
dire un petit mot, mais à présent, m'est avis que
j'aurais aussi bien fait de me tenir tranquille.

— Comment cela? interrogea M. Benoist.

— Parce que ça ne vaut rien de se mêler des
affaires qui ne vous regardent point.

— Maître Davré, intervint le commissaire, qui
devinait à quoi tendait ce manège, si vous avez des
révélations importantes à faire à la justice, il est de
votre devoir de les faire, j'ajouterais même de
votre intérêt. Ce monsieur que vous voyez est aussi
de la justice; vous pouvez parler sans crainte.

Le substitut approuva du geste.

Le bonhomme se pinça les lèvres et secoua la
tête en murmurant:

— Mon intérêt?... mon intérêt?... Hum! Les
faucils des braconniers portent juste.

La phrase ne laissait plus de doute: il s'agissait
bien de Rouget.

— Pensez-vous donc que nous soyons impuis-
sants à vous défendre? s'écria le substitut; n'ai-je
pas à ma disposition trois compagnies de ligne,
sans compter cinq ou six brigades de gendarmerie?

— N'avons-nous pas derrière nous le gouverne-

ment? s'écria le commissaire avec conviction.

Le mot gouvernement sembla faire impression sur
Davré; le commissaire s'en aperçut et poursuivit:

— Le gouvernement qui récompense encore
mieux qu'il ne punit et qui peut vous mettre dans
une position à ne plus vous inquiéter des bonnes
ou des mauvaises années, père Davré!

— Et qui vous comptera aujourd'hui cinq cents
bons francs si vous voulez être raisonnable, ajouta
M. Benoist.

Une petite tape amicalement donnée sur l'épaule
appuya l'argument.

Davré tressaillit.

Cinq cents francs! c'était plus qu'il ne fallait
pour acheter une vache dont il avait besoin, sans
compter ce qui viendrait après.

L'offre était séduisante: le fermier de la Truelle
ne résista pas.

Il jeta autour de lui un regard scrutateur:

— Je sais où sera Rouget cette nuit! murmura-
t-il à voix basse.

M. Benoist bondit sur sa chaise et s'élança près
du fermier qu'il entraîna dans un coin.

La conversation fut longue et pleine d'intérêt.
Elle dura plus d'une heure entre les trois hommes.

Que fut-il convenu?

Nos lecteurs le sauront bientôt; toujours est-il
qu'à la fin de cet entretien, M. le substitut était
radieux; radieux aussi le commissaire! L'incident

Jaberg était déjà oublié.

Davré, lui, se retira, satisfait d'avoir gagné une
grosse somme d'argent, mais non sans remords ni
sans inquiétude.

Bientôt on vit le commissaire tirer de sa poche
un petit encrier et se mettre à écrire sous la dictée
du substitut.

C'étaient des ordres précis que M. Benoist adres-
sait au vieux Michel, en qui il avait une entière
confiance. Une nouvelle expédition, qui semblait
devoir être décisive, était préparée pour la nuit
suivante, d'après les indications fournies par Davré.

Quand M. Benoist eut achevé de dicter ses ins-
tructions, il pensa au brigadier de Précigné, com-
manda une voiture et quitta Durtal. Les habitants
qui venaient d'apprendre le malheur arrivé au
pauvre Jaberg, le laissèrent passer au milieu d'un
morne silence.

M. Jules rencontra le substitut sur la route et
monta près de lui. Nous les laisserons tous les deux
se consoler mutuellement et nous reviendrons aux
Gatz.

Pendant que le substitut de La Flèche se dirigeait
vers Précigné, le père de Rouget se remettait au lit.

Le vieillard avait été ému, en ému pendant la
terrible scène qui s'était passée près de lui.

Il avait tremblé surtout pour son fils qui pouvait
à tout instant se présenter à la ferme, ignorant le

» Et nous en passons plusieurs, conclut le *Courrier de Lyon*.

### LA GUERRE AVEC LA CHINE.

D'assez graves nouvelles nous arrivent de la flotte chinoise.

On mande, de Shanghai, au *Standard*, qu'elle a reçu l'ordre de partir, le 19 ou le 26 de ce mois, pour secourir Kelung.

Cette information est confirmée par le *Celestial Empire* de Shanghai, qui ajoute que cette flotte comprend les navires suivants :

Le *Tchaoi-Tonk* et le *Yang Oué*, croiseurs en acier, à éperon, armés chacun de deux canons d'acier Armstrong de 25 tonnes, l'un à l'avant et l'autre à l'arrière, de quatre canons de côté, de 49 livres, se chargeant par la culasse, et de quatre canons-revolvers ;

Le *Nan Chen* et le *Nan Choui*, nouveaux croiseurs construits en Allemagne, armés chacun de deux canons Armstrong, de 40 à 25 tonnes en barbette, de huit canons Krupp de 42 tonnes, se chargeant par la culasse, sur les côtés, et de six canons-revolvers ;

Le *You Youan*, frégate mixte, armée de deux canons, placés l'un à l'avant et l'autre à l'arrière, de 42 tonnes, se chargeant par la culasse, et protégée par des cuirasses d'acier de 2 pouces 1/2, et de vingt canons Krupp, de 60 livres, se chargeant par la culasse, placés dans la batterie ;

Le *Tcheng-Tching*, navire mixte à éperon, armé de deux canons de 12 tonnes, l'un à l'avant et l'autre à l'arrière, et de huit canons Krupp et de 45 livres, se chargeant par la culasse, placés sur les côtés ;

Le *Kai-Tchi*, corvette mixte, armée comme le *Tcheng-Tching*.

Cette flotte est commandée par un ancien officier supérieur de la marine allemande, placé nominativement sous les ordres d'un amiral chinois.

On signale encore, dans les forces chinoises, l'existence de deux nouveaux bateaux torpilleurs. Ils ont une vitesse de 48 à 49 milles par heure, et leur avant est muni non-seulement d'une torpille, mais aussi d'un canon Hotchkiss.

La flotte chinoise n'est décidément pas, elle non plus, une « quantité négligeable ».

### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 20 janvier.

Le public financier profite des vacances parlementaires pour acheter ; plus nous avançons et plus la hausse s'accroît.

Un courant très-actif de demandes se produit sur les rentes françaises qui s'élevaient : le 3/0 à 79.90, l'amortissable à 81.92, le 4 1/2 à 109.97.

Le groupe du Crédit Foncier est solidement tenu. L'action s'inscrit sans variation à 1,320.

Les obligations de cet établissement, qui viennent de détacher un coupon, sont à la veille de le regagner.

Sur la Banque d'Escompte les nombreux achats qui se sont produits ont fait monter ses titres à 550 francs.

Les actions du Mobilier Français restent peu demandées à 265 fr.

On offre le Mobilier Espagnol à 137 fr. 50. Il existe un courant très-actif de transactions sur les Méridionaux, qui se négocient à 662.50. La Société Générale est sans changement à 485 francs. La hausse se continue sur l'Italien qui progresse de nouveau à 97.40. Le Suez est en reprise à 1,857.50, tandis que le Panama recule à 478.75. Les Chemins de fer français s'améliorent : le Midi monte à 1,167.50 ; l'Orléans est plus lourd à 1,353.75.

### CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Le froid persiste toujours avec la même rigueur. Le thermomètre reste stationnaire à 4 et 5 degrés au-dessous de zéro, et, d'après les prévisions de l'Observatoire, cet état atmosphérique doit se prolonger encore.

Le ciel reste brumeux et le vent est toujours au nord-est.

Les arbres et les plantes sont chargés de givre qui produit le plus bel effet.

Le *New-York Herald* annonce qu'une forte tempête touchera la Grande-Bretagne et les côtes adjacentes entre les 20 et 22 janvier. Nous sommes au 21 et nous n'avons encore rien vu venir.

Les patineurs prennent leurs ébats dans la boire Quantin, derrière l'usine à gaz, et dans les fouilles de la Levée d'enceinte. Les glaçons sont toujours aussi nombreux en Loire.

Le bras de la Loire du côté du pont Napoléon est complètement pris depuis plusieurs jours, et les intrépides, au lieu de suivre le pont, préfèrent traverser le fleuve sur la glace. Cela leur rappelle la fin de l'année 1879, alors que chacun évitait le pont Cessart et se dirigeait d'une rive à l'autre du fleuve par divers sentiers établis sur la glace. Il faut espérer cependant que nous ne verrons pas se renouveler ce terrible phénomène, connu sous le nom de banquise, qui se produisit au mois de janvier 1880 et attira tant d'étrangers à Saumur.

Nous avons reçu hier, trop tard pour l'insérer dans notre dernier numéro, la lettre suivante :

Saumur, le 19 janvier 1885.

Monsieur le Rédacteur de l'*Echo Saumurois*,

Dans votre journal du 48 de ce mois, M. Monprofit a bien voulu vous donner des explications sur son projet de tramway de Saumur à Saint-Florent et à Fontevrault.

D'après ses explications, son projet ne consisterait pas simplement à un service de voitures, destinées au transport des voyageurs et des marchandises, mais bien à l'établissement d'un véritable chemin de fer avec des locomotives assez puissantes pour remorquer des trains pouvant atteindre jusqu'à soixante mètres de longueur.

Ces locomotives traverseraient le pont Fouchard, la rue de Bordeaux, celle d'Or-

léans, la place de la Bilange, le pont Cessart, la rue Nationale, le pont Napoléon et arriveraient à la gare du chemin de fer d'Orléans ; elles traverseraient en outre la place de l'Hôtel-de-Ville, nos quais, pour suivre la route n° 147 jusqu'à Fontevrault.

M. Monprofit n'indique pas si ces locomotives seront mues par la vapeur ou bien par l'air comprimé, comme cela a lieu dans la ville de Nantes. Nous avons toujours pensé que la traction pourrait être opérée à l'aide de chevaux, de même que pour les tramways à Tours. Il y aurait alors, dans ce dernier cas, plus de sécurité pour les habitants de notre ville où la population y est agglomérée, surtout les jours de marché.

A cette occasion, je crois, Monsieur le Rédacteur, devoir rappeler à vos lecteurs la protestation énergique du Conseil municipal de Saumur contre le projet de M. Galland, qui, lors de l'établissement du chemin de fer de Poitiers à Saumur, insistait pour la création d'une voie ferrée allant du Pont-Fouchard à la gare d'Orléans, en suivant le même parcours que doit suivre M. Monprofit. M. Galland s'engageait à ne traverser la ville et les ponts qu'à une très-petite vitesse, ayant un employé devant la locomotive pour préserver de tout accident ; il proposait, en outre, de renoncer à la subvention de cent mille francs que la Ville s'était engagée à payer pour l'établissement de la gare à Nantilly, si sa proposition était agréée. Le Conseil municipal d'alors, sans hésitation, refusa cette proposition en faisant ressortir tous les dangers d'une semblable servitude, imposée à tout jamais à la Ville, et en rappelant, à cette occasion, les regrets impuissants que témoigne la ville de Nantes de voir, à chaque heure du jour, son port et ses quais entravés par la circulation du chemin de fer allant à Saint-Nozaire.

La Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur, consultée, conformément à la loi, sur le projet des Tramways Saumurois, a, dans sa délibération du 7 mars 1882, et sans s'opposer, en principe, à l'établissement de ce tramway, signalé, elle aussi, les inconvénients et le danger permanent que présenterait le passage, d'heure en heure, dans nos rues et sur nos ponts, de locomotives à vapeur. La Chambre consultative a donc fait toutes réserves, à l'occasion du mode de traction, et elle s'est prononcée unanimement pour l'emploi de chevaux.

M. Monprofit est aujourd'hui, sans aucun sacrifice de sa part, que nous sachions, en possession d'une concession plus importante, quant au parcours, que celle que le Conseil municipal d'autrefois refusait d'accorder à M. Galland, au prix de cent mille francs. Nous devons espérer qu'il sera le premier à tenir compte des craintes et des appréhensions que font naître son projet. D'après les explications qui nous ont été données en 1882, l'administration municipale aurait fait elle aussi toutes réserves au sujet du mode de traction sur les tramways qui doivent traverser les rues de notre ville, et, en cela, nous ne pouvons que l'approuver ; nous espérons donc que, de concert avec l'administration supérieure, elle avisera,

pour rassurer notre cité et ses environs, en les mettant à l'abri d'accidents déplorables que l'on ne saurait, à l'avance, trop prévenir.

Agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Président de la Chambre consultative des arts et manufactures de Saumur,

LAMBERT-LESAGE,

Ancien conseiller municipal.

Jusqu'à présent, les officiers en retraite avaient pu concourir dans une certaine mesure à quelques emplois de percepteur.

L'Avenir militaire nous apprend que cette ressource, au moyen de laquelle certains d'entre eux pouvaient améliorer leur maigre pension, est sur le point de leur être enlevée. Le ministre des finances a déposé à la Chambre des députés une proposition de loi tendant à réglementer le mode de recrutement des percepteurs ; et, d'après cette proposition, les officiers en retraite seraient exclus, sauf ceux qui ont été blessés.

Plus nous allons et plus les anciens représentants de l'armée semblent être relégués loin des préoccupations gouvernementales. Chacun sait que le taux infléchi des pensions de retraite permet à peine à l'officier de vivre selon son rang.

Parmi tous les emplois qui pouvaient être mis à la disposition de vieux serviteurs de l'Etat, ceux de percepteur, qui exigent surtout de l'ordre et de la probité, étaient les premiers à abandonner aux anciens officiers. C'était un moyen de venir en aide à de nobles infortunés. Mais la République a bien d'autres soucis. Elle réserve ses faveurs aux courtiers électoraux et aux intéressantes victimes de l'émeute.

Quatre divorces ont été prononcés à Angers, et sont affichés, conformément à la loi, dans la salle du Tribunal de Commerce.

La mairie d'Angers n'a pas encore ouvert, paraît-il, à l'Etat-Civil, un chapitre pour les démarriages, comme pour les mariages.

Nous lisons dans l'*Espérance du Peuple* :

La crise municipale aura l'issue que nous avions prévue, ce sera un replâtrage. La paix est faite dans le camp radical. M. Colombel sera de nouveau nommé maire, les comités l'ont ainsi décidé ; on ne sait si les adjoints démissionnaires seront réélus.

M. Colombel arrive demain de Paris, où il a été réclamer les 90,000 fr. que le gouvernement avait promis pour la construction des écoles laïques et qu'il n'a pas encore pu obtenir.

La caisse des écoles est vide. M. Colombel ne rapportera probablement que de belles promesses. Les entrepreneurs qui présentent leurs comptes ne se contenteront pas de cette monnaie-là, et il faudra que les contribuables donnent leur dernier centime

piège qui lui était tendu, et être pris par les gendarmes.

Le coup de feu tiré par M. le commissaire de Durtal l'avait éveillé en sursaut. Le pauvre homme avait cru un instant que c'était son fils, qu'on avait tué ou blessé.

Rassuré sur ce point par la vue de Jaberg, et le récit des gendarmes, Jean Rouget avait donné tout ce qu'il avait de linges pour soigner la blessure du brigadier ; oubliant ses propres souffrances, et dominant sa fatigue, il s'était multiplié pour donner du secours aux gendarmes, espérant ainsi servir la cause de son fils. Son espérance n'était pas tout à fait vaine, car, au moment de partir, le vieux Michel s'était approché de lui, et lui avait dit :

— Donnez-moi la main, mon bon vieux ; vous êtes un brave homme. C'est dommage pour vous que vous ayez un tel fils ; dites-lui donc de se rendre, on aura égard à ce que vous venez de faire pour le brigadier blessé.

Quelques minutes après le départ des gendarmes, une voisine se présente timidement à la porte.

— Vous devez être bien fatigué, père Rouget, dit-elle ; je viens vous soigner, et vous aider à tout remettre en ordre chez vous.

— Volontiers, Catherine, répondit le vieillard ; vous me rendrez grand service.

La vérité est que Catherine Dupont brûlait d'en- vie d'obtenir quelques détails sur le drame de la

nuît, afin d'aller dès le lendemain matin les raconter, en les amplifiant, aux commères de la Chapelle-d'Aligné ou de Précigné.

Aussi se hâta-t-elle de reconcher le vieillard ; puis, elle prit une chaise et s'assit au pied du lit.

— Maintenant, dit-elle, racontez-moi ce qui s'est passé. Cela vous aidera à vous endormir !

— Je ne le pense pas, répondit Jean Rouget ; rien que d'y songer, ça me fait trembler des pieds à la tête ! J'ai été réveillé par le coup de fusil, j'ai cru qu'on assassinait mon fils à ma porte.

— Mais après, vous vous êtes levé, vous êtes sorti, vous avez vu les gendarmes ; contez-moi donc tout cela, père Rouget.

— Non, Catherine, non ; ne pensons plus à tous ces malheurs ; je vais essayer de m'endormir.

Ce n'était pas l'affaire de la vieille qui entendait bien ne pas avoir perdu son temps en venant chez Jean Rouget. Elle pensa qu'elle n'obtiendrait rien du vieillard sans quelque excitant qui lui déveillé sa langue, et le tiendrait quelque temps éveillé. Elle se leva donc, et alla prendre dans l'armoire entr'ouverte une bouteille de vin rouge.

— Tenez, père Rouget, dit-elle, je vais rallumer le feu et vous faire une rôtie. Cela vous fera du bien.

— Je le veux bien, répondit le bonhomme pressé d'endormir ; tu es une brave femme, Catherine.

Aussitôt Catherine Dupont prit une cafetière dans le vaisselier, l'emplit de vin, et la plaça

devant la cheminée. Puis elle brisa sur ses genoux quelques buchettes, et ralluma le feu ; on entendit bientôt le vin bouillir, tandis que Jean Rouget, repris de la fièvre, poussait des cris inarticulés dans son lit.

— Mon fils !... mon fils !... disait-il ; ils vont le tuer ; secourez-le !

Une heure s'était écoulée depuis le départ du vieux Michel et des gendarmes ; le vin rouge était suffisamment chaud ; Catherine prit une tasse, mit au fond deux morceaux de sucre, déposa le tout sur la table, et s'approcha de nouveau de la cheminée pour retirer la cafetière.

Mais, au moment où elle se baissait en étendant le bras, elle crut entendre du bruit au-dessus de sa tête.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle ; qu'est-ce qu'il y a dans la cheminée ?

Et elle s'éloigna précipitamment vers l'intérieur de l'appartement. Le souvenir de la scène terrible qui venait de se passer aux Galz une heure auparavant, contribuait à effrayer la pauvre femme qui, déjà, par nature, était très-peureuse et croyait aux sorciers.

Elle pensa un instant à retourner chez elle en laissant le père Rouget dormir tranquillement ; mais la nuit était noire, le vent sifflait lugubrement.

Catherine sentit un frisson glacial traverser tous ses membres ; son imagination lui montra un

cadavre de gendarme, couvert d'un blanc linceul, qui la poursuivait sur sa route, en lui demandant des prières, et cette vision l'effraya tellement, qu'au lieu de fuir, elle alla fermer la porte au verrou.

Puis, elle s'approcha doucement du foyer ; aucun bruit ne se faisait plus entendre, le feu pétillait, le vin bouillait dans la cafetière. Catherine eut honte de sa frayeur.

Elle se baissa résolument et saisit l'anse de sa main droite.

Au même moment, il lui sembla que la cheminée remblait ; un nuage de suie tomba le long du mur, et le cri étouffé d'un homme se fit entendre.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

A la campagne. Un paysan vient d'acheter dix petits cochons. Il envoie son fils à l'étable pour voir si on lui a livré le nombre convenu. Au bout de quelques minutes, l'enfant revient.

— Eh bien ? demande le père.

— J'en ai compté neuf.

— Mais c'est dix qu'on devait me livrer.

— Ah ! répond naïvement l'enfant, il y en avait encore un, mais il remuait tellement que je n'ai pu le compter.

— Eh bien ! mon petit Paul, à la dernière composition, as-tu été bien placé ?

— Oh ! oui, bonne main... j'étais près du poêle.

pour payer les folies de notre administration.

A Saumur, les contribuables sont dans la même situation. Ils craignent que l'Etat ne puisse faire face à toutes ses promesses de subvention, et qu'ils ne soient obligés de payer seuls le beau monument élevé sur le coteau et dédié pour perpétuer la mémoire du maire de M. Combier.

Vous avez vu, ces jours-ci, dit l'Espérance de Nantes, nos jeunes recrues faire l'exercice dès huit heures du matin. Serrant le flingot de leurs mains glacées, ils crient à tue-tête : une, deussel et piétinent sur la neige durcie. Au moins quand ils rentrent à la caserne, vers 9 heures, trouvent-ils à la chambrée un poêle bien chauffé. Erreur grave!

Le ministre de la guerre, sous un but d'économie, vient de réduire les allocations de charbon aux hommes de troupe. La ration par poêle, qui était de 18 kilos, tous les cinq jours, est portée à 13 kilos.

Le thermomètre marquait, lundi matin, 5 degrés au-dessous de zéro, c'est vraiment le moment de faire des économies de chauffage.

Le général Lewal a déclaré, la semaine dernière, à la Chambre des députés, que l'armée ne devait pas être hypnotisée ni accroupie. Or le chaleur du poêle porte au sommeil. Donc le ministre est logique en supprimant le combustible.

Pauvre Dumanel, tu n'auras plus désormais pour te réchauffer que ton amour pour la patrie et... le feu de ton cœur.

Brrr! Comme il fait froid!

#### LE MANS.

On lit dans la *Semaine du Fidèle*, du Mans :

« Nos lecteurs ont appris par les journaux la mort de M. Léopold Galpin, député de la Sarthe, arrivé il y a déjà quelque temps. Mais ce qu'ils n'ont pas dit, c'est que M. Galpin, qui, malgré les craquelures de ses amis les radicaux, faisait élever ses enfants dans une maison religieuse, est mort dans les sentiments les plus chrétiens.

Après une longue et douloureuse maladie supportée avec patience et douceur, lorsque sa femme et ses enfants, avec un courage vraiment chrétien, lui eurent fait comprendre que tout était fini pour ce monde, il se tourna vers le Dieu qui avait réjoui sa jeunesse.

Le vénérable prêtre qui dirige le collège où ses fils ont été élevés, est venu recevoir la confession du mourant et a été grandement édifié de ses sentiments de foi et d'amour de Dieu. Dans les temps malheureux où nous vivons, cette fin chrétienne n'est-elle pas une leçon et un exemple de réparation? »

#### L'incendie de l'atelier Métayer

A NIORT.

La *Revue de l'Ouest* nous donne les détails suivants sur ce terrible sinistre :

Après l'incendie des barges, l'incendie Métayer! Vendredi, à onze heures et demie du soir, le cri sinistre : Au feu! Au feu! se faisait entendre dans les rues de notre ville. Le clairon des pompiers et la sonnerie lugubre de la caserne de 44<sup>e</sup> cuirassiers donnaient l'éveil à leur tour. Une immense clarté rougissait le ciel, se reflétant sur la neige et empourprant la flèche de l'église Notre-Dame. De tous les côtés, on accourait à la place Saint-Jean, illuminée par l'incendie. Le feu venait de se déclarer dans les ateliers de M. Métayer. Deux jeunes gens, les nommés Lucas et Briand, passant par la route Saint-Symphorien, pour aller voir l'incendie des barges, aperçurent les premiers la sinistre clarté et entendirent le grondement sourd du feu commençant ses ravages; ils donnèrent aussitôt l'éveil.

Dès onze heures et demie, tout l'espace compris entre la rue Saint-Symphorien et la route de La Rochelle ne forme plus déjà qu'un brasier. Les flammes s'élançant, poussées par le vent, avec une force extraordinaire. La neige, qui tombe à gros flocons, s'illumine et ressemble à une nuée de flammèches. C'est un admirable, mais terrible spectacle.

Vers minuit, une demi-heure à peine après le commencement du feu, l'incendie atteint une extrême violence. Les flammes sifflent et se tordent, s'élevant à une prodigieuse hauteur. Elles traversent la rue de Saint-Symphorien et allument le toit des maisons situées en face. Une pompe accourt. Un brave pompier, qui monte sur une échelle pour rendre le jet de la pompe plus efficace, est obligé de redescendre précipitamment; il ne peut tenir devant un pareil brasier, son casque est brûlant. La pompe, mise en batterie dans la rue, était ce commencement d'incendie.

Un instant après, les toitures de deux maisons voisines, léchées par les flammes, prennent feu à leur tour. Les pompiers montent sur le toit même et empêchent la propagation de l'incendie. On déménage précipitamment les maisons menacées.

Vu de la route de La Rochelle, le spectacle est terrifiant. La cheminée de l'usine subsiste seule et s'élève au milieu de l'immense foyer qui, heureusement, est circonscrit, d'un côté par le jardin de M. Aubert, de l'autre par un terrain vague servant de chantier. Plusieurs pompes sont en batterie dans le jardin et le chantier, et protègent les maisons voisines. A l'angle de l'usine confinante à la propriété Aubert, le foyer est particulièrement ardent; il y a là, paraît-il, un amas de goudron et autres matières combustibles. Deux pompiers montent sur le toit d'un hangar, tout près du brasier; par instants, les flammes qui atteignent, à cet endroit, une hauteur inusitée, semblent les envelopper. Ils restent néanmoins courageusement à leur poste périlleux et inondent, par une brèche faite au mur même de l'usine, les matières enflammées. A chaque instant, on entend un bruit effrayant; ce sont des murs, ou des madriers, ou des amas de tuiles, qui s'écroulent dans les flammes. Le mur entier de l'usine, du côté

qui borde le chantier, s'effondre avec fracas, sans faire heureusement de victimes.

A quatre heures du matin, on est maître du feu, grâce aux efforts de nos pompiers et de nos cuirassiers, dont le zèle est d'autant plus admirable, que voilà la cinquième nuit qu'ils sont sur pied, grâce à l'incendie des barges. Bien qu'exténués de fatigue, ils ont montré un sangfroid et un mépris du danger qui ont permis de circonscire l'incendie et de préserver les maisons voisines, à un moment sérieusement menacées.

La cause de l'incendie est inconnue. On l'attribue, comme pour les barges, à la malveillance. On prétend même qu'une arrestation aurait été faite.

Cette effroyable malheur atteignait M. Métayer en son absence, — il était alors à Melles, où l'avaient appelé ses affaires; — informé dans la nuit même par une dépêche de la préfecture, qui lui fut communiquée avec tous les ménagements possibles, il se précipita dans l'abattlement jusqu'à son arrivée à Niort. Mais bientôt, la force de caractère et l'énergie dont il est doué reprenant le dessus, il affirmait à ses ouvriers qu'ils ne resteraient pas longtemps sans ouvrage, en leur annonçant sa résolution de déblayer et de rebâtir immédiatement.

Nous ne savons pas encore le chiffre exact des pertes. On parle de 60,000 fr. M. Métayer est couvert par plusieurs compagnies d'assurances. La comptabilité et les papiers importants ont été sauvés, grâce à la présence d'esprit et au sangfroid de M. Métayer et de son fils.

M. MARCEY-CROSSE, médecin-dentiste diplômé à Londres et en Amérique, établi à Angers, 20, rue d'Alsace, viendra à Saumur se mettre à la disposition du public.

Il apportera, avec les inventions des Ecoles de Londres et de New-York, son expérience des procédés nouveaux de l'art dentaire.

Il sera, les vendredi et samedi, 30 et 31 janvier, installé à l'hôtel Badan, à la disposition de ceux qui auront besoin de ses services.

Consultations de 9 heures à 5 heures.

Un nouveau produit qui est appelé à avoir un succès sans précédent, c'est le *Saccharo-Crème*, avec lequel on peut préparer instantanément, sans œufs, toutes sortes de crèmes, soit au café, chocolat, etc. — Seul dépositaire, DODRNET, ÉPICERIE CENTRALE. — Prix du flacon : 4 fr. 40 c.

#### Faits divers.

Pendant la répétition des *Petits Mousquetaires* aux Folies-Dramatiques, un accident s'est produit.

M. Michot, qui avait fait remplacer les fleurs par des épées dans le duel du premier acte, a glissé et après avoir percuté de part en part la main de son adversaire, M. Montaubry, lui a fait une blessure très-grave à la poitrine.

— La confession est plaisante, reprit-elle dédaigneusement; toutefois, je vous conseille de la faire au comte, il n'en tirerait probablement pas comme je le fais. Votre père respecte et veut que l'on respecte sa famille, son nom, lui-même, moi, humiliée d'un si honteux aveu... Aimer un paysan! quelle dégradation, Mademoiselle de Mé!

— Mon père, Madame, estime Olivier. Il m'a reproché tout dernièrement d'avoir pu penser qu'il aurait honte de ce jeune homme. — La reconnaissance, m'a-t-il dit, est une des vertus des Ferruchi, que nous nous transmettons de génération en génération...

— Certes, nous sommes prêts à payer de notre or, de notre influence et de notre sang, s'il le faut, les sacrifices pécuniaires de ces gens-là, mais de notre honneur, de notre nom!... Jamais le comte Ferruchi, mari d'Amine Zinelli, marquise Du Carpo, n'aura saillé à un bouvier de Bretagne, un vil mendiant.

— Ma belle-mère accentua ce terme avec un mépris tellement sanglant qu'il m'indigna.

— Madame, repartis-je avec force, Olivier est digne de moi. Officier de marine, il est savant, il voyage pour son éducation et gagner l'argent nécessaire à l'entretien du luxe auquel vous m'accoutumez.

— La comtesse leva l'épaulé de dégoût.

— Quelles expressions! fit-elle, gagner de l'ar-

gent! Ce mensonge gagnerait des millions, le roi l'ennoblirait, que je le chasserais de mon hôtel, s'il avait l'audace d'en franchir le seuil. Sa noblesse d'hier, de demain, marcher de pair avec les illustrations de huit siècles et plus... halte-là! Quant à son argent, fit l'argent souille les doigts, l'argent ne se respecte pas, cela s'amasse dans la boue, dans le ruisseau, sou à sou, écu à écu. Qu'il aille les étaler sous les lambris de la finance, là est leur temple, leurs apôtres et leurs dieux. Entre fils de leurs œuvres, pauvres de la veille, parvenus du jour, on se salue; qui se ressemble s'assemble. Mais nous, comtesse! nous fermions nos portes à ces parodies de grands seigneurs. Avant de mêler nos richesses, le temps doit dégraisser leurs millions; c'est une eau que nous ne buvons pas à la source plus ou moins pure où ils les ont puisés.

Les éclairs du regard de la comtesse appuyaient cette désigneuse et insolente exposition de principes aristocratiques.

Atterrée, muette, je gardais le silence.

Mon silence la blessa.

— M'avez-vous entendue, comprise? fit-elle hautainement.

Mes lèvres s'entr'ouvrirent, mais elles ne proférèrent que ce cri qui s'échappa de nos cœurs martyrisés : — Mon Dieu! mon Dieu!

— Il ne s'agit pas de Dieu, il s'agit de vous,

#### UN EFFROYABLE CRIME.

On écrit d'Albi, 15 janvier :

« Un crime épouvantable vient de jeter la consternation et l'effroi parmi les habitants de Réalmont.

M<sup>me</sup> veuve de Corneillan, fille de M. Espinasse, ancien sénateur du Tarn, était venue passer la journée de lundi à Albi et était rentrée le soir dans la maison qu'elle habite aux portes de la ville.

Des voleurs qui, sans doute, ne la croyaient pas rentrée, se sont introduits chez elle dans la nuit et se sont mis à fracasser les meubles. M<sup>me</sup> de Corneillan, entendant du bruit, sera probablement sortie de sa chambre et se sera trouvée en présence des malfaiteurs qui se seront jetés sur elle et l'auront tuée. Les assassins ont emporté le corps de la victime et on n'a pu encore le retrouver. On a constaté dans le jardin des traces de sang et on a trouvé le bonnet de nuit et les pantoufles de la victime.

Les trois domestiques n'ont rien entendu et c'est à leur lever qu'ils ont constaté le désordre de l'appartement et la disparition de leur maîtresse.

M<sup>me</sup> de Corneillan est âgée de cinquante ans. Elle a cinq enfants, dont un est à l'École navale, un autre chez les R. P. Jésuites d'Espagne. »

#### BIBLIOGRAPHIE

Un volume très-intéressant, et nous pourrions dire presque d'actualité, est celui que vient de publier la Librairie VICTOR PALME :

#### LE ROMAN D'UN HÉROS

Par AUGUSTE LEPGAË.

L'auteur nous conduit sur les champs de bataille de la Vendée, où d'héroïques paysans, commandés par des chefs intrépides, battirent si souvent les troupes de la Convention et ne succombèrent qu'après des efforts héroïques.

C'est un roman historique où l'animation et la vie règnent et passionnent. Quand on a lu la première page, on veut aller jusqu'à la fin.

A travers ces combats, au milieu de ces hommes luttant, les uns pour le droit, les autres pour satisfaire leurs instincts féroces, apparaissent les belles et douces figures de M<sup>lle</sup> de La Rochejaquelin, de M<sup>me</sup> de Lecure et de sa sœur.

Un vol. in-18 : Prix 3 francs. — Victor PALME, éditeur, 76, rue des Saints-Pères.

#### Grand Théâtre d'Angers.

Judi 22 janvier.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'Audran.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

#### 75 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### MARIELE

— Votre fiancé! Vous vous êtes fiancée à notre inou à un Italien?

— Celui que j'aime n'est pas Italien.

— Anglais?

— Non, Madame.

— Russe? Français? Espagnol?

— Mon fiancé est Breton.

— Ah! vous étiez innamorata en nous arrivant de Bretagne, fit ma belle-mère avec un calme qui m' alarma. Le nom de ce gentilhomme breton, s'il vous plaît?

— Il n'est pas gentilhomme.

— Pas gentilhomme! Serait-il prince, roi?

— Olivier de Kerrillis n'est pas roi, Madame, mais le fils de mes parents adoptifs.

— La comtesse bondit, le feu de l'indignation aux yeux.

— Un paysan! s'écria-t-elle, vous aimez un paysan!

— Et elle éclata de rire.

— Son rire était si insultant, que je pâlis, mordue au cœur.

Mademoiselle; répondez, quand on vous interroge.

— Que voulez-vous que je vous dise, Madame? balbutiai-je. Vous voyez bien que je suis désespérée. Vous voyez bien que je n'ai ni réflexion, ni parole pour tenter une défense quelconque.

— Tenter une défense, vous! contre moi!...

— Pitié, Madame, murmurai-je, pliant à ses pieds.

— On a pitié du malheur, pitié d'une infortune; tel n'est pas votre cas, comtesse, relevez-vous.

— Si vous saviez comme il m'aime, comme je l'aime!...

— Quelle infamie! Teisez-vous, malheureuse créature, et cessez cette comédie. Je ne supporte les scènes de ce genre qu'au théâtre; ailleurs, je me charge du dénouement, peu du gré de l'héroïne, je vous en avertis.

Les mains jointes, presque à genoux, je ne me relevai point, l'ironie de ma belle-mère acheva de me terrasser, je m'affaisai inerte sur le tapis.

— La comtesse frappa le timbre.

— Une de ses femmes parut.

— Adda, lui dit-elle, soulevez M<sup>lle</sup> de Mé et asseyez-la dans ce fauteuil. Faites-lui respirer des sels, humectez-lui les tempes d'eau de Hongrie... Bien, retirez-vous.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPEY.

